

FICHE DE DECLARATION

**INTRODUCTION DE BOVINS
DANS UN ATELIER D'ENGRASSEMENT EN BATIMENT
(cartes jaunes)**

IMPORTANT

Cette fiche ne doit être complétée et adressée au G.D.S **avec les ASDA correspondantes** qu'après avoir notifié auprès de l'A.I.A.M l'introduction des bovins concernés

Partie à compléter par l'éleveur

- Nom ou dénomination sociale :
- Adresse :
- Numéro de cheptel :
- Date d'introduction des bovins :
- Nombre de bovins introduits :
(joindre obligatoirement les ASDA correspondantes)
- Destination : Veaux de Boucherie Autres :

Partie réservée au G.D.S

- Date de réception :
- Nombre d'ASDA :
- Date édition ASDA jaunes :
- Anomalies constatées à l'édition :